

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS

chargée d'examiner l'objet suivant:

**Pétition contre la fermeture de l'école des Avants prévue à la rentrée
scolaire 2009-2010 (545 signatures)**

La Commission des pétitions, composée de Mmes Verena Berseth Hadeg, Christine Chevalley, Florence Golaz, Susanne Jungclaus Delarze, Lise Peters, Marianne Savary, Claudine Wyssa (rapporteuse) et MM. Jean-Robert Aebi, Félix Glutz, André Marendaz, Pierre-André Pernoud, Philippe Reymond, Claude Schwab, a siégé sous la présidence de M. Jérôme Christen le 21 janvier 2009 pour traiter cet objet. M. Gregory Devaud, vice-président, était excusé.

Mme Isabelle Smekens s'est chargée de prendre les notes de séance ; nous la remercions pour la qualité de son travail.

1. Teneur de la pétition

La pétition assortie de 545 signatures est déposée par des habitants des Avants et s'oppose à la fermeture de l'école des Avants à l'automne 2009. Oralement, les pétitionnaires précisent qu'ils demandent un moratoire de cinq ans, alors que cette demande n'est pas formulée formellement dans le texte de la pétition.

En effet, l'enveloppe pédagogique allouée à l'établissement de Montreux-Veytaux dont font partie les Avants ne permet plus de maintenir ouverte la classe des Avants qui regroupe actuellement 10 enfants, et une fermeture est planifiée pour l'automne.

2. Audition des représentants des pétitionnaires

Les pétitionnaires sont représentés par deux parents d'élèves, M. Soydan et Mme Charrière. La situation actuelle est la suivante : la classe devrait être fermée dès l'automne prochain. L'effectif prévisible est d'une dizaine d'enfants en âge d'enfantine et première primaire. Le site est idéal pour une école et offre de nombreux avantages aux enfants en ce qui concerne la qualité de vie ainsi que l'environnement pédagogique. De nouvelles habitations devraient apporter de nouveaux enfants au hameau ; ceux-ci devront être scolarisés et remplir un peu plus la classe. La difficulté de la fermeture de la classe est concrétisée par la question des transports. En effet, il est prévu que les enfants prennent le train, ce qui représente jusqu'à 2 heures de trajet par jour et de longues périodes d'attente pour des enfants encore très petits.

Il est à noter que le calcul est vite fait lorsqu'on se remémore que l'enveloppe pédagogique est payée par le Canton alors que les transports le sont par la Commune. Le coût est en effet à peu près

équivalent. Les pétitionnaires demandent donc un moratoire de 5 ans qui permettrait de voir l'évolution du village et d'analyser d'autres variantes, comme celle de faire monter aux Avants des enfants d'autres hameaux, notamment Chernex, ou d'organiser un bus scolaire.

3. Audition de M. Jaccard, représentant du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Le représentant du département indique que l'école des Avants souffre depuis quelques années d'un manque d'effectifs qui est problématique. L'école aurait déjà dû être fermée en 2008, mais un sursis avait été accordé. Le montant économisé par la fermeture de la classe reste dévolu à l'établissement et pourra ainsi être attribué à d'autres secteurs comme par exemple l'assistantat. Il relève que l'avantage pédagogique de si petites classes n'est pas avéré ; au contraire, il peut même représenter un frein à la socialisation des petits élèves. Le Conseil d'Etat souhaite mettre en place un système scolaire propice à l'échange social et culturel. En bref, il s'agit de principes politiques arrêtés par le Canton qui visent à regrouper les classes autant que possible. Enfin, il relève que les mouvements de population ne sont pas toujours accompagnés d'une augmentation des effectifs scolaires. Par ailleurs, une difficulté complémentaire viendra de l'application de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et de l'obligation de prévoir des structures d'accueil.

4. Délibérations et conclusion

Les membres de la commission considèrent que s'il est difficile de contester la problématique des effectifs bas, de plus encore en diminution, la solution préconisée, notamment les transports par train, n'est pas satisfaisante. La proposition d'un moratoire de 5 ans semble être un bon compromis : elle permettrait de constater si une augmentation démographique apporterait des effectifs supplémentaires ainsi que d'évaluer d'autres solutions, également avec la Commune, notamment au niveau des transports.

Pour ces raisons et à l'unanimité moins 3 abstentions et une opposition, la commission propose au Grand Conseil de prendre en considération la pétition.

Bussigny-près-Lausanne, le 3 mars 2009.

La rapportrice :
(Signé) *Claudine Wyssa*